

LETTRE « FERMÉE » A DESTINATION DES PRÉSIDENTS D'UNIVERSITÉ, DES DIRECTEURS DES ÉCOLES ET DU RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

L'université Michel-de-Montaigne Bordeaux 3 a toujours affirmé son adhésion au regroupement des universités et écoles installées sur le site de Bordeaux et à un redimensionnement du PRES de Bordeaux vers un PRES aquitain intégrant l'université de Pau et des Pays de l'Adour. Pour autant, la démarche accélérée en faveur d'une fusion à laquelle on assiste depuis trois mois n'est pas sans susciter de sa part de fortes réserves et ce, pour plusieurs raisons.

- 1) Le choix assumé du statut du Grand Établissement présenté comme un objectif qui, aux yeux de ses défenseurs, a l'avantage de la « souplesse » institutionnelle. A nos yeux, en sortant du cadre de la loi, il possède surtout en lui-même le risque évident de dérives dont nul ne peut mesurer aujourd'hui l'ampleur.
- 2) Pour un établissement comme le nôtre, peu éligible aux financements exceptionnels des investissements d'avenir, le risque est grand de voir les filières non impliquées par ces investissements servir de réserves à postes. En effet, chaque dossier d'Equipex et Labex s'accompagne d'un engagement des présidents d'université à « mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation du projet ». Dans un environnement marqué par l'absence de tout recrutement de personnels statutaires, on devine aisément où seront prélevés ces personnels.
- 3) L'existence d'un domaine généraliste « SHS », présenté dans le cadre de l'Opération Campus, n'a aucun sens du point de vue de la formation ni de la recherche. Alors que les domaines « Sciences et Technologies » et « Biologie - Santé » seront épargnés, son affirmation institutionnelle verrait la disparition de la filière « Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines, Sciences Sociales » tout autant que celle de la filière « Droit, Economie, Gestion » au profit d'une masse indistincte.
- 4) La « charte » évoquée à plusieurs reprises en tant que recueil de bonnes pratiques n'aura aucun poids face à un conseil d'administration formé de personnalités extérieures pouvant aller jusqu'à 50% des membres et qui, au contraire des dispositions de la loi LRU, disposerait du pouvoir d'élire le président. Quel que soit le niveau de subsidiarité décidé (départements ou composantes), c'est bien le CA et lui seul qui aura le dernier mot sur la question des moyens humains et matériels. Et il devra prendre sa décision en fonction des impératifs des « investissements d'avenir ».

Toutes ces raisons font peser une lourde et visible menace sur des filières entières dans une perspective politique où les « SHS » sont vécues comme de simples sciences ancillaires aux sciences dites exactes. Pour tout cela, l'université Bordeaux 3 s'est prononcée, à l'unanimité des trois conseils en septembre 2010 pour un rejet de la fusion des universités et invite les autres partenaires à réfléchir dans le cadre d'une université fédérale fondée sur quelques principes structurants qui mettent tous au premier plan les missions de service public qu'assure une université :

- 1) La mutualisation entre établissements des fonctions supports.
- 2) Le renforcement des actions inter-universitaires dans le respect des particularités des établissements et des disciplines.
- 3) L'affirmation de l'importance sociale des disciplines enseignées à Bordeaux par une visibilité institutionnelle incontestable.

C'est dans ce sens qu'elle entend poursuivre son implication dans la construction de l'université de Bordeaux.